

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 20 mai 2025, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 15 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Vincent MAZIN, Maire**.

Etaient présents : MM. Sylvain DELEVILLE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Guillaume FLANDIN, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, Hélène LAGRANGE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Vincent MAZIN, François PIGNOL, Jean-Pierre RODIER, Mmes Juline RODRIGUES, Leslie ROMEO, Adeline ROUX, M. Laurent SAUNON, Mmes Michèle TARDIEU, Agnès VACHER, Martine VAQUIER.

Procurations : M. René LEMERLE a donné pouvoir à Mme Hélène LAGRANGE, Mme Virginie MORIER a donné pouvoir à M. Matthieu GAVAIX, M. Julien MONTAGNÉ a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, Mme Danielle RANCY a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, Mme Lydie ROBERT a donné pouvoir à Mme Florence JOUVE.

Absents : Mme Laëtitia BOBEL, MM. Jean DELAUGERRE, Jean-Claude PROST

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2025-32 : MISE EN PLACE DU DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

M. le Maire explique au conseil municipal que la commune de MUR SUR ALLIER a mis en place le dispositif « Argent de poche » en direction des jeunes de 15 à 17 ans pendant les vacances scolaires : suite à inscription, des jeunes viennent effectuer 3 h de petits travaux pour la commune, encadrés par un agent du service technique et des élus, en échange d'une indemnité de 15 € par après-midi.

Une convention est signée avec chaque jeune avec autorisation parentale des parents, les tâches effectuées peuvent être : plantations, désherbage, enrochement, peinture de portes et fenêtres, ponçage et peinture d'un bureau etc

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la mise en place de ce dispositif qui sera reconduit en période de vacances scolaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif « Argent de poche » en direction des jeunes de la commune,
- **AUTORISE** M. le Maire à verser l'indemnité correspondante au temps de présence du jeune sur la base de 15€ par après-midi,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2025.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 20 mai 2025,

Certifiée transmise en Préfecture, le 21 mai 2025

Le Maire,

Vincent MAZIN

Le secrétaire de séance,

Yves FERRIER

